



Compte Rendu

Conseil Municipal, le mercredi 10 février 2021 à 19h30

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme HUSER Vanessa, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. BETTINGER Gilles

EXCUSES : M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme ANDLAUER Noëlla par pouvoir à M. BETTINGER Gilles

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Président de séance : SPECHT Philippe
Secrétaire de séance : RITT Joëlle

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2020

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. SPECHT Philippe

Suite à la démission de Monsieur Rémy MEDER, Adjoint au Maire et conseiller municipal, Monsieur le Maire expose qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat venant directement après le dernier élu est Madame Vanessa BERTON épouse HUSER.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la démission de Monsieur Rémy Meder,
- De prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Madame Vanessa HUSER.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 27

4. Création d'un poste de conseiller municipal délégué

M. SPECHT Philippe

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire expose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal. Il indique qu'il souhaite déléguer à Madame Aurélie KREUTZBERGER, conseillère municipale, le pilotage et l'animation du Conseil Municipal des Jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la création d'un poste de conseiller municipal délégué pour Madame Aurélie KREUTZBERGER.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

5. Versement d'une indemnité au conseiller municipal délégué

M. SPECHT Philippe

Conformément à l'article L. 2123-24-1 III du CGCT, Monsieur le Maire expose que les conseillers municipaux qui exercent une délégation de fonctions de la part du Maire peuvent recevoir une indemnité de fonction à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé.

Il précise que, suite à la nomination de Madame Aurélie KREUTZBERGER au poste de conseiller municipal délégué, il convient de fixer un taux d'indemnité pour la nouvelle conseillère municipale déléguée.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de l'indemnité de fonction au nouveau conseiller municipal délégué à 11 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

6. Modification de la composition dans différents organismes

M. SPECHT Philippe

Suite à la démission de Monsieur Rémy MEDER, Monsieur le Maire expose qu'il convient de le remplacer dans les différents organismes dans lesquels il était membre :

- OMSALS
- Association Foncière Moder Amont
- Commission Consultative Communale de la Chasse

Il est proposé de modifier la composition des organismes suivants :

OMSALS	Proposition : Claude Lambert
Association Foncière Moder Amont	Proposition : Claude Lambert
Commission Consultative Communale de la Chasse	Proposition : Yves Fritzinger

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications de composition susmentionnées.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

7. Débat d'Orientation Budgétaire

M. LAMBERT Claude

Monsieur le Maire expose que chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint aux finances, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) (joint en annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 et de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2021.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

8. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'année 2020

M. LAMBERT Claude

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020.

Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1^{er} janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex-Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au titre de l'année 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

9. Retrait de la délibération concernant la taxe d'aménagement sur le Haslen et sur la zone d'activités

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire expose que par délibération du 25 novembre 2020, le Conseil Municipal a institué sur les secteurs du lotissement Haslen et de la zone d'activités (Ux) un taux majoré à 8 % de la part communale de la taxe d'aménagement.

Par courrier en date du 31 décembre 2020, Monsieur le Sous-Préfet a introduit un recours gracieux contre la délibération susmentionnée aux motifs que celle-ci était insuffisamment motivée par suite d'une évolution réglementaire corroborée par la Préfecture dans une information en date du 14 septembre 2020.

Il y a donc lieu de retirer la délibération prise le 25 novembre 2020 en vue d'une nouvelle présentation en Conseil Municipal au cours des prochains mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°2020DEL_0084 en date du 25 novembre 2020.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

10. Règlement financier concernant les subventions

M. LAMBERT Claude

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 septembre 2015 par laquelle les règles relatives à la politique des subventions d'investissement avaient été approuvées.

Il signale qu'aujourd'hui il convient d'ajuster les modalités d'attribution des subventions d'investissement par un nouveau règlement (joint en annexe).

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

11. Convention APOIN

Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association APOIN pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Cette année, il est envisagé également de recourir aux services de l'association APOIN pour le fauchage et l'élagage des chemins forestiers, propriété de la commune.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par la nouvelle convention. Cette dernière porte sur une intervention estimée à 1823 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2021, pour un montant prévisionnel de 19 087 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

12. Convention de partenariat avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse

Mme KASPAR Marie-Odile

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose que la Maison du Diaconat de Mulhouse et la Commune de Schweighouse-sur-Moder envisagent que les habitants de la Résidence Séniors sise, 26 rue des Choux-Fleurs à Schweighouse-sur-Moder puissent bénéficier d'actions d'animation. Les deux partenaires ont donc convenu aux moyens d'une convention telle qu'annexée à la présente des conditions de réalisation de ces actions.

Ce lieu réservé au projet sera animé comme un espace de vie où des professionnels (animateurs, aes...) seront présents selon un calendrier défini mensuellement pour animer, coordonner et faire vivre le projet social.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

13. Demande de licences

Mme CHAUDRON Isabelle

Madame Isabelle Chaudron, Adjointe au Maire expose que la commune de Schweighouse-sur-Moder met en œuvre une saison culturelle et accueille plus de six fois par an des artistes et professionnels du spectacle vivant.

En conséquence, la commune doit déclarer son activité d'entrepreneur de spectacles vivants (Cat. 2 et Cat. 3) selon le code du travail (article D. 7122-1). Elle doit être ainsi titulaire des licences suivantes :

- La licence de catégorie 2 pour les producteurs de spectacles qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique ;
- La licence de catégorie 3 pour les diffuseurs de spectacles.

Il est envisagé d'attribuer ces licences à Madame Isabelle Chaudron, Adjointe au Maire et ce pour une durée de cinq ans. Ces licences sont délivrées à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe à la culture, à la jeunesse et à la petite enfance, comme titulaire de ces licences,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

14. Cession époux Ott - Régularisation d'une parcelle communale

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par les époux Ott René qui souhaitent acquérir une parcelle communale se trouvant à l'intérieur de leur propriété et qui n'a jamais été régularisée à ce jour. En effet, les époux OTT René sont en cours de vendre leur bien sis au 10, rue du Furet pour s'installer dans une autre commune afin de se rapprocher de leurs enfants. Afin qu'ils puissent finaliser leur vente, il convient au préalable de régulariser la vente de cette parcelle.

La parcelle communale en question est cadastrée section 21 n° 725 d'une contenance de 0,50 ares. Monsieur Zottner propose de céder ce terrain au prix d'usage appliqué pour ce genre de transaction c'est-à-dire 10.000 € l'are, soit 5.000 € pour la régularisation de ce terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder cette parcelle aux époux Ott René au prix de 5.000 €,
- De décider que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- De charger Me Pascale De Villeneuve, notaire à Hochfelden, de la rédaction de l'acte à établir,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

15. Projet de la piste d'athlétisme

M. ZOTTNER Dany

Messieurs Dany ZOTTNER et Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, indiquent au Conseil Municipal, que le patrimoine sportif de la Commune de Schweighouse doit faire face à l'accroissement continu ces dernières années du nombre de pratiquants. Par conséquent, la Commune souhaite mettre à disposition des clubs et des scolaires des outils modernes, performants, dont une piste d'athlétisme rénovée.

La Commune a mené une enquête sur les pratiques sportives des usagers :

- Le Running Team, fort de 50 adhérents, s'est surtout développé « hors stade » et ambitionne de structurer une école d'athlétisme et d'investir le champ du sport-santé
- Les 450 élèves du collège du Bois-Fleuri pratiquent l'éducation physique et sportive sous l'égide de trois enseignants. Ceux-ci utilisent la piste d'athlétisme, les terrains de football, le COSEC et l'espace Kaeufeling, ce qui permet une variété dans les activités proposées : sports collectifs, gymnastique, cirque, sports de raquettes ou encore course d'orientation
- L'école primaire utilise également la piste d'athlétisme, lors des olympiades une fois par an mais cette installation pourrait être utilisée plus souvent.

La piste d'athlétisme, qui entoure le terrain de football d'honneur, ne correspond actuellement à aucune norme en vigueur : longueur supérieure à 400 mètres, pas de sautoir, revêtement en schiste, absence d'éclairage.

Il est ainsi envisagé de restructurer cet équipement de la manière suivante :

- Création d'un anneau 400 m comprenant au maximum 6 couloirs
- Eclairage de la piste : 100 lux

Ces travaux :

- D'une part, se dérouleront de la fin du mois de mai en vue d'une finalisation courant septembre 2021,
- D'autre part, sont estimés à près de 924 000 € HT, hors frais de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le Conseil Départemental du Bas-Rhin ayant déjà alloué une subvention de 289 980 € HT par convention en date du 29 août 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du projet tel qu'exposé,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Rénovation de la piste d'athlétisme		Taux de subvention escompté
Coût prévisionnel de l'opération HT	964 350 € HT	
Recettes prévisionnelles	579 285 € HT	
Etat - Subvention au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Local	192 870 € HT	20 %
Région	96 435 € HT	10 %
Département	289 980 € HT	30 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer ce type d'équipement et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

16. Projet Intracting

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal, que la commune souhaite mettre en œuvre des travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux suivants :

- La Mairie
- Le Centre Culturel et Sportif "Robert Kaeufling"
- Le Multi-accueil
- La Villa
- Le COSEC
- Le Club house du Tennis
- Le Club house du stade de football
- Le site scolaire Marelle-Moulin.

Cette volonté s'inscrit dans la stratégie bas-carbone de l'Etat, tout en permettant à la collectivité de réduire à terme son budget consacré aux dépenses énergétiques et ce, tout en rénovant son patrimoine bâti.

Afin de financer ces travaux de rénovation énergétique, il a été décidé de s'inscrire dans le dispositif Intracting proposé par la Banque des Territoires.

L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour inférieur à 10 ans.

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires et au financement de nouveaux projets.

L'Intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, ...).

La société ELAN a été retenue afin d'accompagner la municipalité dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Cette étude d'une durée de 15 semaines permettra notamment de définir un plan d'actions énergétiques. Ce dernier permettra à la commune de hiérarchiser selon des critères d'économie d'énergie et de coûts associés, les différents travaux à mettre en œuvre. Une présentation de ce plan d'actions énergétiques sera réalisée lors du Conseil Municipal du 26 mai 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du projet tel qu'exposé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

17. Modification de la délibération de la vente d'un terrain en ZAE

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020DEL-0046 en date du 1^{er} juillet 2020, ce dernier avait accepté la cession auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau puis la cession au cabinet ICS, des parcelles cadastrées section 53 n°100 et 101 d'une superficie totale de 2377 m². Le projet ayant évolué dans l'intervalle, il convient tout d'abord d'annuler ladite délibération.

Ainsi désormais, les SCI RIEDICS et SCI RIEDANS, ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, se substituent au seul cabinet ICS en tant qu'acquéreur et ce toujours dans l'optique de construire un cabinet d'experts comptables, un espace de coworking et de bureaux, sur la parcelle de terrain désormais cadastrée section 53 n°104/1 d'une superficie de 23,86 ares.

Un accord est intervenu pour une cession moyennant le prix de 5 000 €HT l'are soit environ 119 300 € HT.

Dans le cadre du transfert à la Communauté d'Agglomération de Haguenau de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités », il y a lieu de procéder au préalable au transfert de propriété de ces terrains de la Commune à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les ventes se feront par acte quadripartite, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs finaux.

De plus, les acquéreurs, SCI RIEDICS et SCI RIEDANS, ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, s'engagent à construire sur ce terrain dans un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte de vente ; à défaut, la vente sera résolue de plein droit sans indemnité pour la Commune de Schweighouse-sur-Moder. Un droit de résolution sera également inscrit au profit de la Commune.

Enfin, dans l'attente de la régularisation foncière, la Commune de Schweighouse-sur-Moder donne autorisation à l'acquéreur de faire toutes démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux notamment le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'annuler la délibération n°2020DEL-0046 en date du 1^{er} juillet 2020,
- D'approuver la cession de la parcelle section 53 n°104/1 d'une superficie de 23,86 ares à la Communauté d'Agglomération de Haguenau puis aux SCI RIEDICS et SCI RIEDANS, ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, dans les conditions financières ci-exposées, les frais de l'acte étant à la charge des dites sociétés dans le cadre d'un acte de vente quadripartite,
- D'autoriser les SCI RIEDICS et SCI RIEDANS – ou toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins – à faire toutes démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux, notamment le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme,
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents y relatifs.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

18. Subventions énergies renouvelables

M. ZOTTNER Dany

Dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait par délibération en date du 14 septembre 2009, décider d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention énergies renouvelables :
 - M. Mme René HALTER, 21 rue Georges Clémenceau :
 - o Chaudière à bois à alimentation automatique : 250 €

- Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
HACHE Olivier	15 Petite rue Breitung	111,65 €
SCHNEIDER André	18 rue des Cerisiers	196,88 €
	TOTAL	308,53 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

19. Subvention Le Toit Haguenovien

Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un montant de 2 000 € par le Toit Haguenovien destinée au bon fonctionnement de l'association pour l'exercice 2021.

Grâce au soutien accordé l'année passée, notamment par la municipalité de Schweighouse-sur-Moder, l'association a pu accueillir environ 180 résidents au sein des divers services. L'association gère également de nombreux logements pouvant accueillir des familles avec enfants et une Maison-Relais à Betschdorf. Le Toit propose aussi des colis alimentaires et des repas. Ainsi près de 17.500 repas ont été servis à des familles rencontrant des difficultés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

20. Subvention Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse et Environs (AGHSE)

Mme KASPAR Marie-Odile

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse et Environs concernant l'achat d'un nouveau PC fixe.

Le montant total de la facture s'élève à 1 168 € et Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 15 % de la facture soit une somme de 175,20 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention de 175,20 € à l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse et Environs,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

21. Chambre Régionale des Comptes Grand Est : communication des observations définitives sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

M. SPECHT Philippe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a achevé, au cours du 4^e trimestre 2019, le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants.

Le contrôle a porté sur :

- La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ses compétences, sa gouvernance et son organisation territoriale,

- Les relations entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres (relations financières, mutualisations de services et mises à disposition de personnels),
- La situation et la gestion financière de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau lors de la séance du 12 novembre dernier, et n'a pas fait l'objet d'observations.

Les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est, ainsi que les réponses apportées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, et soumises pour communication aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, sont, conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, communiquées en annexe du présent point.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des observations définitives présentées par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est dans le cadre du contrôle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre des exercices 2017 et suivants.

Résultats de vote :

Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

22. Décisions du Maire en vertu de sa délégation

M. SPECHT Philippe

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, ce dernier a été amené, dans l'intervalle, à signer les décisions suivantes :

- Remboursement du prêt Haslen de 800 000 € le 15 décembre 2020.

23. Information sur les marchés publics

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, fait part des décisions prises en matière de marchés publics :

- Commission de marchés du 11/01/2021

Marché Intracting

24. Avis de la Commune de Schweighouse-sur-Moder sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées - Société Art Color Immo

M. ZOTTNER Dany

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la Société Art Color Immo, dont le siège social est situé 27 rue des Choux-Fleurs à Schweighouse-sur-Moder, a déposé, auprès des services de l'Etat, un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'un entrepôt de matières combustibles et inflammables au 52 route de Bitche à Haguenau.

Il fait état qu'une enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, la commune de Schweighouse-sur-Moder est sollicitée au titre des communes riveraines à ce projet, pour émettre un avis.

Monsieur Dany ZOTTNER, après une présentation synthétique du dossier d'enquête publique déposée par la société ART COLOR auprès de la Préfecture du Bas-Rhin, expose que :

- D'une part, les mesures de prévention du risque incendie sont très insuffisantes pour garantir la préservation de la forêt et du site Natura 2000 situés à proximité,
- D'autre part, la Société Art Color Immo prévoit de louer des cellules artisanales à des tiers sans pour autant indiquer quel sera la nature de ces tiers ni faire état de restrictions à l'exercice de ces tiers,
- Enfin, la Société Art Color Immo ne prend aucun engagement à dépolluer le site.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de donner un avis défavorable à la demande d'enregistrement de la société ART COLOR pour son projet d'implantation au 52 route de Bitche à Haguenau,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à émettre cet avis défavorable auprès du Préfet du Bas-Rhin.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Fait à Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER,
Le 17-02-2021

M. SPECHT Philippe

